

30 DEC. 2023



République Française
Département de Côtes d'Armor

COMMUNE D'ERQUY

- :- :-

DELEGATION DE COMPETENCES

- :- :-

TARIFS MUNICIPAUX 2024 - Tarifs Salles municipales

- :- :-

DECISION DU MAIRE N° 2023-038

- :- :-

Le Maire de la Commune d'Erquy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 10° et L. 2122-23,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1 et L.2222-1 à L.2222-5,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2 du 10 septembre 2020, visée en préfecture de Saint-Brieuc le 14 septembre 2020, consentant à Monsieur Henri LABBE, Maire de la Commune d'Erquy, pour la durée totale de son mandat, une délégation de compétences pour effectuer, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, divers actes d'administration, et notamment la fixation sans restriction particulière, des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui ne revêtent pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu décision du Maire 2023-003 en date 01 février 2023 fixant les tarifs 2023 relatifs aux salles municipales,

Vu l'avis de la commission budgets et finances locales du 4 décembre 2023,

DECIDE :

Article 1 : Les tarifs applicables concernant les salles municipales sont joints en annexe de la présente décision

Article 2 : La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rennes 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 30 DEC. 2023

ID : 022-212200547-20231227-2023_0038-BF

introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Publié et affiché conformément à l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,
Certifié conforme,

A Erquy, le 27/12/2023
Certifié exécutoire,

Le Maire

Henri LAMBERT



Tarifs Municipaux TTC

2024

LOCATION SALLES 2024

Réf.	Unit	SALLE DES FÊTES				Salle des Hôpitaux				Salle Jo Velly			
		Ville Erquy	Hors Erquy	Tarif Unique	Assoc. 1 X An	Ville Erquy	Hors Erquy	Tarif Unique	Assoc. 1 X An	Ville Erquy	Hors Erquy	Tarif Unique	Assoc. 1 X An
1	Le Local	98	130		0	47	69		0	51	73		0,00
2	Le Local												
3	Le Local			119				90				95	
4	Le Local			229									
5	Le Local	207	283		0								
6	Le Local	239	338										
7	Le Local	283	392		229								
8	Le Local			109									
9	Le Local			60									
10	Le Local			174				123				127	
11	Le Local			60									
13	Le Local	500,00	800,00			500,00	800,00			500,00	800,00		
14	La prestation			100,00									
14	La prestation			400,00									

LOCATION SALLES 2024

Réf.	Unit	Salle de l'EDEN				Maison de la Mer			
		Ville Erquy	Hors Erquy	Tarif Unique	Assoc. 1 X An	Ville Erquy	Hors Erquy	Tarif Unique	Assoc. 1 X An
1	Le Local	47	69			89	122		
2	Le Local					133			
3	Le Local							111	
4	Le Local								
5	Le Local								
6	Le Local								
7	Le Local								
8	Le Local								
9	Le Local								
10	Le Local								
11	Le Local								
13	Le Local	500,00	800,00			500,00	800,00		

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 022-212200547-20231227-2023_0038-BF

30 DEC. 2023



Tarifs Municipaux TTC	
LOCATION Ancre des Mots 2024	
	Réf. Unit
	Ancre des Mots
	Privé/Pro
	Assoc. Erquy
	CDC Assoc.
1	1er Séminaire/Spectacle [ou AG Non-Ass]
2	2è Séminaire/Spectacle [ou AG Non-Ass]
3	3è Séminaire/Spectacle [ou AG Non-Ass]
4	Location de Salle Avec Vidéo-Projecteur
5	Caution d'Utilisation de la Salle
	Le Local
	Le Local
	Le Local
	L'unité
	Le Local
	220
	183
	146
	316
	800,00
	0
	146
	111
	191
	500,00
	800,00
	157



Envoyé en préfecture le 28/12/2023
 Reçu en préfecture le 28/12/2023
 Publié le
 ID : 022-212200547-20231227-2023_0038-BF

30 DEC. 2023